CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents: 38 Nb. de représentés: 10 Nb. d'absents: 5 L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE Nº 30/1406:

Construction du centre administratif de Saint-Pierre - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Pascaline, Marie **GOBALOU** ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S):

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Michel FON

1

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Affaire n°30/1406: Construction du centre administratif de Saint-Pierre - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que le programme pour la réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre et le lancement de l'opération ont été approuvé par délibération n°35/1759 du jeudi 21 décembre 2017.

Pour rappel, cette opération consiste à réaliser un équipement public de plus de 13 400 m² de surface regroupant les services publics déployés en centre-ville.

Le bâtiment comprendra 3 corps bâtis sur un socle commun, en R+3 pour les deux premiers et R+4 pour le troisième. L'ensemble sera construit sur 2 niveaux de parkings, partiellement enterré pour le premier.

Cette construction, traduisant l'ambition de la Ville en matière de développement durable par une démarche de qualité environnementale précise, s'inscrit dans le projet cœur de ville.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 35 017 000 € HT.

La CIVIS participera au financement au titre du FONDS DE CONCOURS comme suit :

Année	Observations	Montant affecté au centre administratif HT
2018	Demande de réaffectation du fonds initialement prévu pour la réhabilitation de l'église Père Laval dont les travaux sont reportés. (Délibération CIVIS n° 190627_11)	375 000.00 €
2018	Reliquat	160 000.00 €
2019	Demande de réaffectation du fonds initialement prévu pour la réfection de l'éclairage du terrain A Casabona financé par le FEDER – REACT-UE. (Délibération CIVIS n° 210311_09)	250 000.00 €
2019	Reliquat	675 000 €
2021	Reliquat	608 533.00 €
2022	Fonds de concours	1 056 356.00 €
2023	Fonds de concours	1 056 356.00 €
TOTAL		4 181 245.00 €

Les fonds de concours des années 2024 et 2025 d'un montant approximatif de 2 100 000 € HT seront également fléchés sur cette opération.

Les autres modalités de financement sont :

Le **DEPARTEMENT**, au titre du Pacte de Solidarité Territoriale, participe à hauteur de 2 000 000.00 € HT ;

L'ETAT au titre du Contrat de Convergence 2019-2023 (Conseil Municipal du 23 octobre 2023 – Affaire n°29/1330) pour un montant de 500 000 € HT;

Un accord pour opération sur la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique avec **EDF** est en cours. Le montant prévisionnel de la prime en économie d'énergie est estimé à 500 000 € HT;

Un emprunt de 20 millions dans des conditions préférentielles a été contracté avec la Banque des Territoires.

Enfin, l'enveloppe du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) relative aux travaux de construction du centre administratif s'élève à 6 230 000 | Accusé de réception en préfecture et de télétransmission : 19/12/2023 | Date de réception préfecture : 19/12/2023 | Date de réception préfecture : 19/12/2023

2

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les financements précités ;
- DE SOLLICITER LA CIVIS, pour l'affectation des crédits au titre du fonds de concours sur les cinq années précitées, sur ce projet ;
- DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposés ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,

Michel FONTAINE

LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20231214-30-1406-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023